

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Assemblée Générale Ordinaire de la Société Générale Marocaine de Banques du 13 janvier 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires de Société Générale Marocaine de Banques, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2.152.500.000,00 Dirhams, dont le siège Social est à Casablanca, 55, boulevard Abdelmoumen, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le n° 28.987, sont convoqués pour le **lundi 13 janvier 2025 à 10h au siège social**, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus aux membres démissionnaires et ratification de la nomination à titre provisoire de huit nouveaux membres du conseil de surveillance ;
- Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance ;

- Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée sur les sociétés anonymes, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée, avec accusé de réception, dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation..

LE DIRECTOIRE

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire (i) prend acte de la démission de Bruno Delas, François Bloch, Laurent Saucié, Ingrid Bocris, Jean-Luc Parer, Caroline Zanaret-Giros, Khalida Azbane et d'Abdel Aziz Thiam de leur mandat de membre du conseil de surveillance et leur donne quitus entier et sans réserve au titre de l'exercice de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société, et (ii) ratifie la nomination de Moulay Hafid Elalamy, Moulay M'Hamed Elalamy, Fadwa Ben Saad, Amine Lahrichi et Abdelhalim Fadil en tant que membres du conseil de surveillance et Mehdi Ghissassi, Jean-Luc Parer et Caroline Zanaret-Giros en tant que membre indépendant du conseil de surveillance, en remplacement des membres démissionnaires pour la durée restante du mandat de chacun de leurs prédécesseurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de nommer Otmane Serraj en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre (4) années.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.